

(N^o 3).

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1885-1886.

Projet de Loi contenant le budget des Dotations pour l'exercice 1886.

*(Voir les n^{os} 84, III, session de 1884-1885, et 16, session de 1885-1886,
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de quatre millions cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante francs (4,587,940 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 3 décembre 1885.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) T. DE LANTSHEERE.

Le Secrétaire,

(Signé) LÉON D'ANDRIMONT.

(2)
BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000 "	3,500,000 "
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 "	
CHAPITRE II.			
3	Sénat.	120,000 "	120,000 "
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	739,265 "	739,265 "
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour	70,750 "	228,675 "
6	— du personnel des bureaux	136,725 "	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 "	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . .	1,200 "	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.			4,587,940 "